Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-025_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Maison sport santé

Date de convocation :

27/01/2026

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

30

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2026

N°025/2026

Le 09 février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BETRANCOURT Thierry, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, M. MORVAN Henri, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PASQUALINI Marc, M. PRIGENT Pascal

Membres absents avec pouvoir :

M. BERTHELOT Patrick ayant donné pouvoir à M. CUSSET, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. GUILLON

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LASSAGNE est désigné secrétaire de séance.

Présentation de la Maison Sport Santé

Une Maison Sport Santé est un dispositif reconnu par les ministères chargés de la Santé et des Sports, visant à accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes souhaitant pratiquer une activité physique à des fins de santé, de bien-être ou de lutte contre la sédentarité et les maladies chroniques. Elle s'appuie sur un réseau de professionnels de santé, du sport et du secteur social, afin de proposer un parcours d'activité physique adapté, sécurisé et coordonné pour les habitants du territoire.

Objectifs d'une Maison Sport Santé

- Une Maison Sport Santé a pour objectif de promouvoir l'activité physique comme outil de prévention et de traitement complémentaire des pathologies chroniques, du vieillissement et de la perte d'autonomie.
- Elle offre un point d'entrée identifié pour les habitants, les professionnels de santé et les associations sportives, afin de faciliter l'orientation vers des offres d'activités physiques adaptées et encadrées.

Organisation proposée sur le territoire

Après plusieurs temps de travail réunissant le pôle métropolitain du Pays de Brest, la CPTS du Bout du Monde et la communauté de communes, un projet de fonctionnement de la future Maison Sport Santé intercommunale a été défini. Les rôles de chaque partenaire ont été précisés et seront formalisés dans une convention quadripartite, afin d'assurer une gouvernance clarifiée et partagée du dispositif.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-025_2026-DE

Principe de lisibilité renforcée

- Sur la presqu'île (7 communes), la Maison Sport Santé sera déployée via un copilotage de la CPTS du Bout du Monde et de l'UFOLEP, permettant une offre structurée et lisible pour les habitants de ce bassin de vie.
- Pour les communes de l'Aulne Maritime, la continuité de l'offre sera assurée par la CPTS Menez Are, en association avec l'UFOLEP pour certaines prises en charge, garantissant une prise en charge homogène à l'échelle intercommunale.

Rôle de la communauté de communes

- Chaque habitant saura vers quel acteur se tourner selon sa commune, la communauté de communes assurant une communication territoriale coordonnée pour donner de la visibilité au dispositif.
- La communauté de communes apportera un financement ciblé des formations pour les associations du territoire qui s'associeront au dispositif, à hauteur d'un montant maximal de 5 000 € par an, afin de renforcer leurs compétences en matière d'activité physique adaptée.

Projet de délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux compétences en matière de promotion de la santé publique et du sport ;

Vu la politique communautaire en matière de santé, de sport et de prévention ;

Vu les travaux conduits avec le pôle métropolitain du Pays de Brest, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Bout du Monde et la CPTS Menez Are sur la création d'une Maison Sport Santé à l'échelle intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acter la participation de la communauté de communes à la mise en place de la Maison Sport Santé sur le territoire intercommunal,
- Décide que la communauté de communes interviendra :
  - d'une part, en appui à la communication territoriale autour du dispositif, afin d'assurer un point d'entrée lisible pour l'ensemble des habitants et de toucher toutes les familles via les outils de communication communautaires existants ;
  - d'autre part, dans l'accompagnement des associations locales s'impliquant dans le dispositif, par le financement ciblé de leurs actions de formation.
  - Autorise l'inscription au budget communautaire d'une enveloppe annuelle de 5 000 € dédiée au financement des formations des associations de l'ensemble du territoire communautaire associées à la Maison Sport Santé.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260209-025_2026-DE

- Autorise le Président à signer la convention quadripartite (CTPS, le pôle métropolitain du Pays de Brest, UFOLEP, Communauté de communes) relative à la Maison Sport Santé et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Affiché le : 11/02/2026

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Ludovic LASSAGNE